

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		<b>Communauté de communes du Clermontais</b>
Date de la convocation	04 Avril 2018	Séance du : 11 Avril 2018
		L'An Deux Mille dix-huit, le Onze Avril à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 37</u>	
Présents : 25	Pour : 36	
Absents : 8	Contre : 1	
Représentés : 12	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet) , M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bernard COSTE (Octon), M. Gérald VALENTINI (Valmasque) représenté par M. Claude VALERO.

Absents : M. Henri JURQUET (Brignac), M. Marc FAVIER (Canet), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc).

### **Objet : Convention de financement relative à la navette interne sur le territoire de la commune de Clermont l'Hérault**

Monsieur BARDEAU expose que la Communauté de communes du Clermontais a décidé de mettre en place une navette de transport en commun à Clermont l'Hérault desservant, outre le centre-ville, les équipements communautaires périphériques : le centre aquatique intercommunal, la ZAC des Tanes Basses ainsi que la ZAC de la Salamane.

Elle a, à cet effet, décidé de s'appuyer sur les moyens du SMTCH pour sa mise en œuvre.

La Communauté de communes du Clermontais a par ailleurs décidé d'assumer financièrement le renforcement de l'offre de la ligne régulière 307 du réseau Hérault Transport, afin de proposer aux habitants de Canet et Brignac le même niveau d'offres que la navette interne, pour rejoindre le Centre aquatique intercommunal, la ZAC des Tanes Basses et la ZAC de Salamane.

Les modalités d'organisation, de tarification et de participation financière pour la mise en œuvre de la navette desservant le centre-ville et les équipements communautaires périphériques à Clermont l'Hérault

ainsi que le renforcement de la ligne régulière 307 sont déterminés par la convention dont le projet est joint en annexe.

Les coûts annuels à la charge de la Communauté de communes sont les suivants :

- Navette de desserte du centre-ville et des équipements communautaires périphériques de la commune de Clermont l'Hérault : 34 797,47 € HT soit 38 277,22 € TTC,
- Renforcement de la ligne régulière 307 : 4 910,30 € HT soit 5 401,33 € TTC.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver le projet présenté ci-dessus et le projet de convention joint en annexe.

Monsieur le Président soumet ce rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré.

**A LA MAJORITE,**

**APPROUVE** le projet de navette tel que présenté ci-dessus et le projet de convention joint en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX